

Annexe du Château Laurier

Rapport sur ce qui a été dit

La Ville a reçu une demande d'approbation du plan d'implantation pour la construction d'une annexe à l'arrière du Château Laurier en décembre 2016. Le personnel de la Ville a jugé la demande complète en février 2017.

Les résidents ont eu l'occasion de donner leurs commentaires sur la demande d'approbation du plan d'implantation du 14 février au 14 mars, et la Ville les a informés de cette période de consultation de 28 jours en :

- Installant une enseigne d'aménagement sur le terrain du Château Laurier
- Faisant **une annonce** à ce sujet le 13 février
- Faisant une **présentation** devant le Comité de l'urbanisme et en publiant des **nouvelles du Conseil** le 14 février
- Sollicitant les commentaires par l'intermédiaire de la page Web du projet, du **bulletin électronique d'Urbanisme et Aménagement** ainsi que des comptes **Twitter** et **Facebook** de la Ville

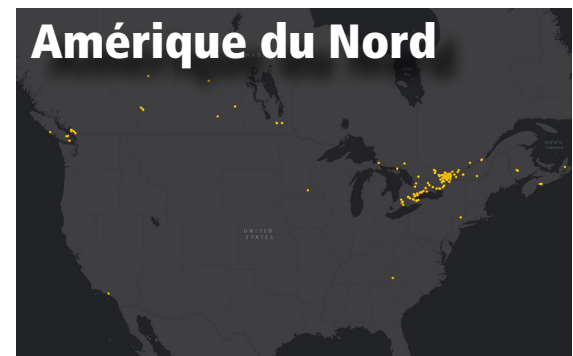
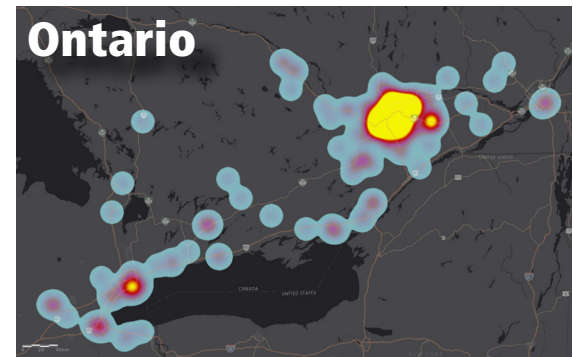
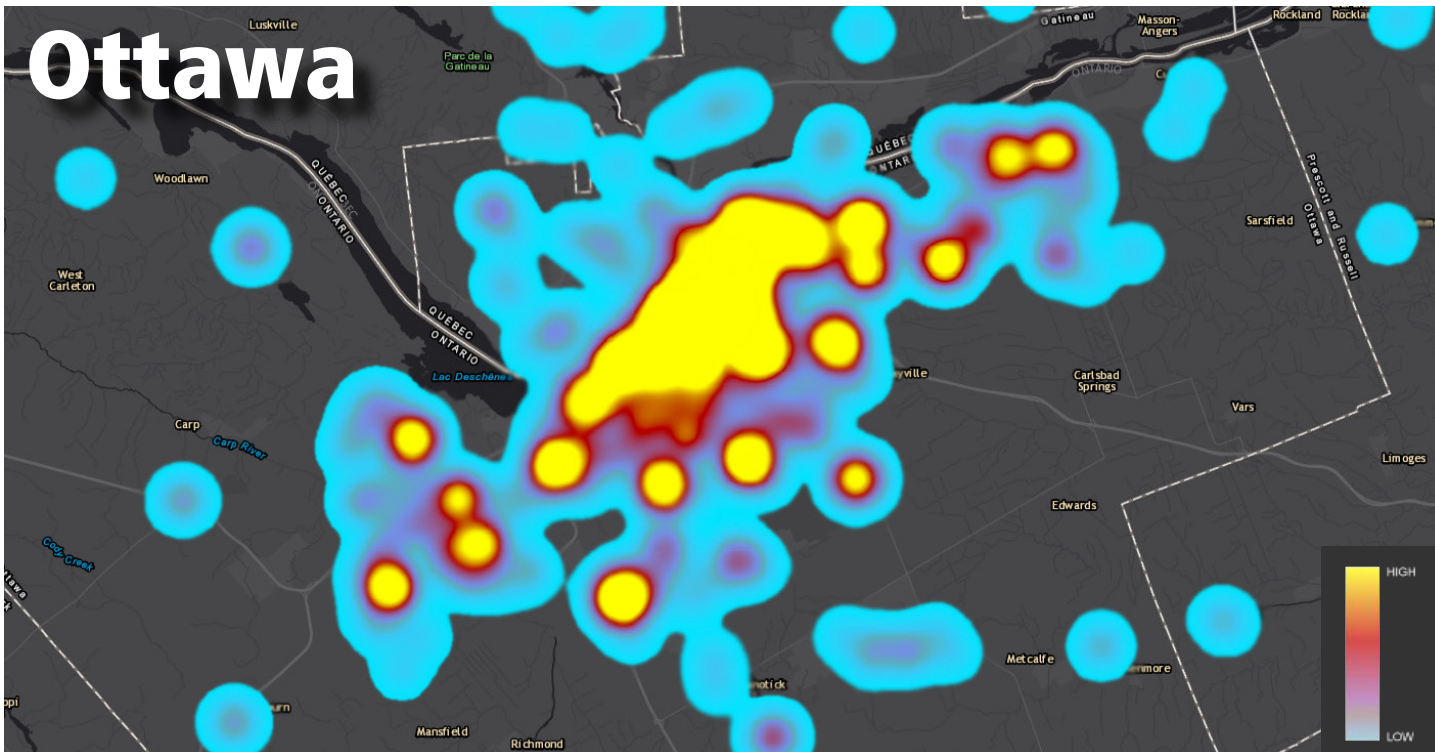
La Ville a recueilli les commentaires de la population au moyen d'un formulaire de rétroaction en ligne, ainsi que par courriel et par téléphone. Le présent rapport sur ce qui a été dit ne propose qu'une synthèse des commentaires énoncés dans les formulaires de rétroaction.

En raison du volume important de commentaires reçus, le présent rapport ne comprend pas de transcription de tous les commentaires non modifiés, mais il est possible d'en faire la demande en écrivant à chateaulaurier@ottawa.ca. Les renseignements personnels sont protégés en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* et ne figureront donc pas dans les réponses aux demandes de renseignements.



1759
formulaires de
rétroaction remplis

Répondants



Des **1759** formulaires de rétroaction reçus par la Ville, **1417** provenaient d'Ottawa et **45** de Gatineau. Les autres provenaient d'autres régions de l'Ontario et de l'Amérique du Nord.

La majorité des répondants ont consulté le formulaire de rétroaction à partir de l'adresse ottawa.ca/chateaulaurier et de l'adresse heritageottawa.org.

Questions

La Ville a créé un formulaire de rétroaction électronique comportant sept questions ouvertes sur la proposition d'aménagement.



Question 1 à 3

Veillez commenter l'apparence de l'agrandissement proposé depuis **le pont Alexandra, le parc Major's Hill et la Place de la Confédération.**



Question 4

Selon vous, l'agrandissement proposé est-il **compatible physiquement** et **visuellement** avec l'édifice historique? Pourquoi?



Question 5

Selon vous, l'agrandissement proposé est-il **subordonné à l'édifice historique**? Pourquoi?



Question 6

L'agrandissement proposé **cadre-t-il bien avec les environs**? Pourquoi? Que peut-on améliorer, le cas échéant?



Question 7

Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

Nous avons choisi les questions à poser aux répondants afin de mieux comprendre ce que les résidents aimaient et n'aimaient pas au sujet de la proposition et pour découvrir les raisons pour lesquelles ils y étaient ou n'y étaient pas favorables. Le personnel de la Ville tiendra aussi compte de ces questions lorsqu'il examinera la proposition à la lumière des perspectives clés cernées par la Ville et la Commission de la capitale nationale et en conformité avec les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.

Analyse des réponses

La Ville a utilisé un logiciel appelé KH Coder pour analyser le libellé des réponses. Les réponses en français ont été traduites vers l'anglais afin que tous les commentaires puissent être analysés ensemble. Les réponses aux questions un à trois ont été combinées et analysées ensemble, tandis que les réponses aux questions quatre à sept ont été analysées séparément.

Pour chaque question, le logiciel a créé un diagramme montrant les mots fréquemment utilisés qui apparaissaient ensemble dans les réponses. Les grands cercles du diagramme indiquent les mots les plus fréquemment utilisés. Les lignes entre les mots indiquent quels mots apparaissaient ensemble dans les réponses.

Le logiciel a également déterminé les cinq adjectifs les plus souvent utilisés dans les réponses à chaque question. Pour chacun de ces adjectifs, le logiciel a isolé les paires de mots les plus courantes. À partir de ces paires de mots les plus courantes, des réponses textuelles types ont été choisies pour montrer comment ces paires de mots étaient employées dans les phrases.

Question 1 à 3

Veillez commenter l'apparence de l'agrandissement proposé depuis le pont Alexandra, le parc Major's Hill et la Place de la Confédération.

Adjectifs les plus fréquents

Cooccurents

Échantillon de réponses

Original

Édifice original

"L'annexe devrait soit avoir l'air de faire partie de l'édifice original, soit être nettement différente. Les plans actuels ne tranchent pas assez d'un côté ou de l'autre : ils présentent un lien très faible avec l'**édifice original**, sans toutefois proposer un changement marqué."

"Les énormes surfaces de vitre et de pierre tranchent radicalement avec les jolies rangées de fenêtres délicates, le toit à tourelles et les minarets de l'**édifice original**."

Nouvelle

Nouvelle annexe

"La **nouvelle annexe** cache la section du Château Laurier qui revêt une valeur historique, et nuit à l'ambiance du canal Rideau, un [site] du patrimoine mondial de l'UNESCO."

"La **nouvelle annexe** devrait permettre l'accès à l'hôtel depuis le parc Major's Hill. Dans les plans actuels, l'édifice tourne le dos au parc et n'a aucune interaction avec ce dernier."

Moderne

Annexe moderne

"Non. Cette annexe détourne trop le regard de l'édifice original. Il s'agit certes d'un contraste marqué, mais, contrairement à d'autres **annexes modernes**, la différence n'est pas attrayante."

"Ces plans gâcheraient la vue emblématique. L'aménagement proposé ressemble à ces atrocités rectangulaires que l'on voit dans la plupart des panoramas. [...] Ce serait un crime de laisser cette **annexe moderne** saboter la vue."

Question 1 à 3

Veillez commenter l'apparence de l'agrandissement proposé depuis le pont Alexandra, le parc Major's Hill et la Place de la Confédération.

Adjectifs les plus fréquents

Cooccurents

Échantillon de réponses

Historique

Édifice historique

"Message à l'architecte : Il n'est pas nécessaire de recréer l'ancienne architecture, mais la nouvelle annexe doit absolument refléter le style classique de l'**historique** Château Laurier."

"Même si l'annexe proposée reprend la palette de couleurs de l'**édifice historique**, elle est trop criarde pour être compatible avec lui. En effet, l'édifice original est caractérisé par la symétrie et la répétition de formes, un choix artistique créant un effet splendide. Mais ce bel équilibre est gâché par les irrégularités délibérées de l'annexe, juxtaposée n'importe comment à une extrémité du Château."

Bel

Bel édifice

"Le style de la nouvelle annexe ne convient pas. De cet angle, elle cache le **bel édifice** ancien."

"Les gens se déplacent pour prendre des photos panoramiques du canal et de ce **bel édifice**. Cet aménagement ruinerait l'arrière-plan de leurs photos."

 Ce diagramme montre une tendance dans les mots utilisés pour répondre à cette question.

Question 4

Selon vous, l'agrandissement proposé est-il compatible physiquement et visuellement avec l'édifice historique? Pourquoi?

Adjectifs les plus fréquents

Cooccurents

Échantillon de réponses

Compatible

Annexe compatible

"L'**annexe** proposée est partiellement **compatible** avec l'édifice historique, notamment pour ce qui est des proportions ainsi que de l'alignement avec la base et la hauteur du garde-fou de l'hôtel. Par contre, elle ne reproduit aucunement le style de l'architecture originale, faisant fi des murs entiers de calcaire, des fenêtres encastrées et des baies de fenêtre cintrées du rez-de-chaussée et du premier étage."

"Personnellement, je trouve que l'**annexe** proposée n'est pas **compatible** physiquement ni visuellement avec l'édifice historique. On n'a fait qu'un piètre effort pour que la conception extérieure rappelle l'architecture existante. Et, outre celle entre les troisième et quatrième étages, les lignes horizontales de référence ne correspondent pas du tout."

"L'aménagement jure avec l'hôtel; il est trop cubique et pas assez féérique. Les angles sont trop droits. [...] Le style n'est pas intemporel comme celui de l'**édifice historique**; il sera sans doute démodé dans quelques années. Bref, cette annexe est trop quelconque pour être rattachée à un édifice aussi célèbre et majestueux."

"J'adore le contraste entre l'**édifice historique** et le nouvel aménagement (d'ailleurs, j'aime aussi l'annexe du Musée royal de l'Ontario!). Bien que très différents, les styles sont complémentaires, et l'annexe devrait bien s'agencer avec l'entrée de l'édifice gouvernemental (l'ancien musée de la photographie) visible depuis le pont de la rue Wellington."

"On a pris un bloc de verre qui ne s'harmonise pas avec l'**édifice original** et on l'a simplement collé à une extrémité."

"L'annexe proposée devrait être mieux intégrée à la **structure originale**. Le haut des fenêtres du rez-de-chaussée devrait être arrondi, l'entrée arrière devrait rappeler l'entrée principale, les coins du bâtiment devraient être arrondis et moins prononcés, tout comme son toit, auquel on devrait ajouter du cuivre et des tourelles."

Historique

Édifice historique

Original (originale)

Édifice original

Structure originale

Question 4

Selon vous, l'agrandissement proposé est-il compatible physiquement et visuellement avec l'édifice historique? Pourquoi?

Adjectifs les plus fréquents

Cooccurents

Échantillon de réponses

Moderne

Annexe moderne

"Le Château Laurier est un monument à architecture unique, un symbole d'Ottawa et de plus d'un siècle d'histoire. Cette **annexe moderne** en compromettrait la silhouette emblématique, associée depuis longtemps à notre ville."

"Je trouve qu'on essaie trop de rappeler l'architecture de l'hôtel, ce qui rend tout l'édifice moins intéressant. Certes, il est impossible de reproduire parfaitement le style du vieil édifice, et l'annexe doit compléter ce dernier, mais les plans proposés [...] sont trop ordinaires. Ils ne suffisent pas à rehausser la beauté du Château; au contraire, ils la dégradent. Je suis ravi de voir une **annexe moderne**, mais il faudrait justement assumer le côté contemporain et proposer une structure avant-gardiste qui fait ressortir la beauté d'époque du Château."

Même

Mêmes matériaux

"Le fait d'utiliser les **mêmes matériaux** est loin de suffire pour harmoniser l'annexe avec l'édifice original. Le résultat est aussi laid que si l'annexe avait été recouverte de bardages en vinyle, car son apparence diffère trop de celle de la structure originale."

"Absolument incompatible. S'il est possible d'utiliser les **mêmes matériaux**, pourquoi ne pas tout simplement reproduire l'architecture originale de ce magnifique édifice historique?"

 Ce diagramme montre une tendance dans les mots utilisés pour répondre à cette question.

Question 5

Selon vous, l'agrandissement proposé est-il subordonné à l'édifice historique? Pourquoi?

Cette question a souvent été mal comprise. Le mot « subordonné » désigne généralement le fait d'avoir une position moins élevée ou moins importante ou, encore, d'être inférieur en raison de son rang ou de son statut, mais pas nécessairement de sa qualité. Ce mot apparaît dans la Norme 11 des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, qui est l'un des documents que le personnel de la Ville utilise pour évaluer un ajout à un immeuble patrimonial désigné. La Norme 11 exige que les ajouts soient compatibles physiquement et visuellement avec le lieu patrimonial, qu'ils en soient subordonnés et qu'ils s'en distinguent.

Selon la Norme 11, pour que l'ajout soit subordonné au lieu patrimonial, il « ... ne doit pas nuire au lieu ou à sa valeur patrimoniale. La subordination n'est pas une question de taille; un petit ajout mal conçu pourrait avoir plus de conséquences néfastes sur un lieu patrimonial qu'un grand ajout bien conçu ».

La Ville convient qu'il y a plus à considérer sur le plan de la préservation du patrimoine et de l'aménagement d'ajouts aux édifices patrimoniaux que ce qui est précisé dans la Norme 11.

Question 5

Selon vous, l'agrandissement proposé est-il subordonné à l'édifice historique? Pourquoi?

Adjectifs les plus fréquents

Cooccurents

Échantillon de réponses

Subordonnée

Aménagement proposé subordonné

"L'**aménagement proposé** [est] **subordonné** à l'édifice historique de certains points de vue, mais, dans un angle en particulier, il cache presque entièrement l'hôtel."

"[L'annexe] est **subordonnée**; elle l'est même trop à mon avis. En effet, il s'agit d'un bâtiment inintéressant en soi. Comme il a été conçu pour dominer l'édifice principal le moins possible, il détonne par son apparence quelconque."

"L'aménagement proposé n'est absolument pas subordonné à l'**édifice historique**. Il domine le château, car il détourne le regard de l'architecture classique. En effet, l'œil est immédiatement attiré par l'annexe en raison de son toit de cuivre rectangulaire, qui rivalise avec le toit de cuivre classique en mansarde, et des reflets sur ses nombreuses vitres. C'est le relief de l'annexe qui monopolise l'attention, et non l'architecture classique."

"L'annexe est seulement subordonnée au Château Laurier lorsqu'on l'observe depuis l'entrée principale de l'**édifice historique**. À partir de n'importe quel autre angle, plus on s'en rapproche, plus elle détonne et jure avec les panoramas historiques des alentours. Elle attire vite le regard."

"Oui, l'aménagement est complètement subordonné à l'**édifice original** et amoindrit sa beauté."

Original

Édifice original

"Non. Cette annexe détourne trop le regard de l'**édifice original**. Il s'agit certes d'un contraste marqué, mais, contrairement à d'autres annexes modernes, la différence n'est pas attrayante."

Question 5

Selon vous, l'agrandissement proposé est-il subordonné à l'édifice historique? Pourquoi?

Adjectifs les plus fréquents

Cooccurrents

Échantillon de réponses

Nouvelle

Nouvelle annexe

"Même si le nouvel aménagement proposé est moins élevé que l'édifice historique, il ne lui est pas subordonné pour autant. En effet, son style contemporain éclipse le Château. [...] Puisque la **nouvelle annexe** fait de l'ombre à l'édifice historique, elle ne lui est pas subordonnée."


"La **nouvelle annexe** est subordonné dans le sens où il n'essaie pas d'être plus orné que l'édifice original. Par contre, son volume et sa forme sont trop imposants. En effet, les deux bâtiments ont presque la même hauteur; l'annexe devrait avoir un étage de moins."

Moderne

Annexe moderne

"Les propriétaires ont montré un grand respect envers la valeur historique du Château. L'**annexe moderne** proposée reflète le cachet de l'édifice historique."

"Je ne comprends pas vraiment la question. Sur le plan physique, toute **annexe moderne** est inappropriée, car la nature historique du Château doit toujours primer. On ne devrait donc pas modifier l'édifice historique."

 Ce diagramme montre une tendance dans les mots utilisés pour répondre à cette question.

Question 6

L'agrandissement proposé cadre-t-il bien avec les environs?
Pourquoi? Que peut-on améliorer, le cas échéant?

Adjectifs les plus fréquents

Cooccurents

Échantillon de réponses

Original

Édifice original

L'annexe cadre bien avec les environs, mais pas avec l'**édifice original**. Ces plans conviendraient peut-être pour un édifice à part entière, mais pas pour un prolongement.

L'annexe ne cadre ni avec l'**édifice original** ni avec le site. Elle n'a aucune relation avec les environs, alors que l'édifice original fait écho au paysage romantique.

Historique

Édifice historique

L'aménagement proposé ne cadre pas avec les environs historiques. Il impose une architecture moderne au détriment des structures **historiques**. Si l'annexe était moins haute, elle bloquerait moins la vue sur la structure, en particulier sur la ligne de la toiture, et s'harmoniserait mieux avec l'**édifice** existant.

L'annexe est située à un emplacement pittoresque et grandiose, probablement l'un des sites les plus panoramiques de toute la ville. Cependant, elle ne reflète pas la beauté naturelle de l'escarpement, ni les **édifices historiques** qui l'entourent. Pour qu'elle cadre mieux avec les environs, [...] elle doit s'adapter aux édifices des environs (notamment le Château) et, surtout, aux éléments naturels. Les plans actuels ne tentent aucunement de rappeler la rivière, le canal ou le parc.

Moderne

Annexe moderne

Grâce à son architecture simple, élégante et **moderne**, l'**annexe** respecte bien les environs.

Je trouve que l'aménagement proposé ne cadre pas du tout avec les environs. Les édifices historiques contribuent beaucoup à la beauté des écluses et du cœur du centre-ville d'Ottawa. Je crois qu'une **annexe** aussi **moderne** gênerait le paysage, en particulier la vue du Château Laurier et le magnifique panorama depuis les écluses et la rivière.

Question 6

L'agrandissement proposé cadre-t-il bien avec les environs?
Pourquoi? Que peut-on améliorer, le cas échéant?

Adjectifs les plus fréquents

Cooccurents

Échantillon de réponses

Même

Même apparence

Même style

"Le caractère historique et esthétique des environs est caché par ces aménagements modernes. Si l'on tient à conserver la **même apparence** moderne, il serait impératif de réduire considérablement la hauteur de l'annexe pour éviter qu'elle ne bloque la vue d'ensemble du Château et celles, emblématiques, qu'il donne sur la rivière, le pont et le parc Major's Hill."

"L'annexe ne cadre pas bien avec les environs parce qu'elle est d'un style complètement différent. Le long du canal, il y aurait l'édifice de l'Est du Parlement, le château original et l'annexe. Cette dernière ne s'harmonise PAS avec les autres édifices, ni avec l'ambiance du canal (un autre site historique). Tout nouvel aménagement dans ce secteur devrait être conçu dans le **même style** que ces édifices historiques : beaucoup de pierre, du relief, une quantité modérée de vitre et un grand souci de finition et des menus détails."

Nouvelle

Nouvelle annexe

"La **nouvelle annexe** se distingue des environs, dans le mauvais sens du terme."

"On voit le Parlement à la droite du canal et le Château à la gauche. Ces édifices [...] se complètent l'un l'autre, et la symétrie rehausse leur beauté et celle du canal. La **nouvelle annexe** est une distraction dans la vue du Parlement et une incohérence par rapport aux écluses du canal."

 Ce diagramme montre une tendance dans les mots utilisés pour répondre à cette question.

Question 7

Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

Adjectifs les plus fréquents

Cooccurents

Échantillon de réponses

Historique

Édifice historique

"Pourquoi voudrait-on aménager une annexe moderne à un **édifice historique**?"

"Je ne suis pas contre l'idée de remplacer le garage de stationnement actuel par quelque chose de plus fonctionnel, mais je trouve que ces plans ne conviennent pas, car ils détournent l'attention d'un **édifice historique** et classique."

Nouveau (nouvelle)

Nouvelle annexe

"Cette **nouvelle annexe** améliorera l'hôtel et générera plus de recettes pour l'industrie du tourisme à Ottawa."

Nouveaux plans

"En tant que natif et résident d'Ottawa depuis toujours, je crois que le magnifique secteur de la rue Wellington jusqu'à la rivière et celui de la promenade Sussex devraient être conservés tels quels pour mettre en valeur notre patrimoine. Ces **nouveaux plans** sont simplement intéressants et mal adaptés."

Moderne

Annexe moderne

"Il est vrai que les **annexes modernes** peuvent parfois être des prolongements intéressants pour des édifices d'époque. Mais je ne crois pas que ce soit le cas ici. Cette annexe est lacunaire dans son ensemble et comprend peu de références à l'édifice principal et aux édifices historiques du secteur."

Architecture moderne

"L'**architecture moderne** ne convient pas à ce site."

Question 7

Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

Adjectifs les plus fréquents

Cooccurents

Échantillon de réponses

**Original
(originale)**

Édifice original

Architecture originale

"Le Château Laurier est l'édifice le plus emblématique de la ville après l'édifice du Centre [sur la Colline du Parlement]. C'est d'ailleurs celui qui représente le Canada à Disneyworld. Les plans proposés sont affreux : l'annexe cacherait le château dans des vues importantes et détournerait l'attention de l'**édifice original**."

"Il y a moyen d'agrandir le Château Laurier avec une annexe à la fois moderne et respectueuse de l'architecture originale. Ce n'est pas le cas de l'aménagement proposé. Je suis contre son approbation; je crois qu'il vaudrait mieux jeter ces plans et en concevoir d'autres qui reflètent davantage l'**architecture originale**."

**Beau
(bel, belle)**

Bel édifice

Belle ville

"Je crois que ce **bel** et élégant **édifice** devrait demeurer un point d'intérêt emblématique; évitons de l'enlaidir avec une telle annexe moderne."

"Le vieux château est beau, mais ses chambres ont peu de fenêtres et n'offrent pas toutes les commodités modernes auxquelles s'attendent les voyageurs. Je préférerais de loin séjourner dans l'une des nouvelles chambres, qui seraient plus illuminées, mieux chauffées et climatisées, et offriraient une meilleure vue de notre **belle ville**."

 Ce diagramme montre une tendance dans les mots utilisés pour répondre à cette question.

Prochaine étapes

1. Le Groupe de travail sur le patrimoine s'est rencontré trois fois et continuera de jouer un rôle consultatif, au besoin. Les conseils du Groupe sont résumés dans le rapport du Sous-comité du patrimoine bâti à venir.
2. Le personnel de la Ville examinera tous les commentaires du public et les commentaires techniques, puis transmettra ses conclusions au demandeur aux fins de suivi.
3. Le demandeur prendra connaissance des conclusions et préparera sa réponse, laquelle pourrait comporter des modifications aux études et aux plans déjà soumis.
4. La Ville communiquera la nouvelle soumission du demandeur au public lorsqu'elle l'aura reçue.
5. Une réunion publique et un examen officiel du Comité d'examen du design urbain devraient avoir lieu au printemps. Les demandes de permis présentées en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario et les demandes de dérogation adressées au Comité de dérogation devraient également être reçues au cours de la même période.

Les résidents peuvent commenter le projet d'aménagement d'ici à ce que la Ville approuve la demande de réglementation du plan d'implantation. Consultez le **calendrier du traitement des demandes** pour en savoir plus.

Le personnel de la Ville informera par courriel les personnes inscrites sur la liste d'avis des dates de réunion, des mises à jour relatives au projet et des décisions. Écrivez à chateaulaurier@ottawa.ca pour vous abonner à la liste de diffusion.